

Mémorial  **Memorial**
du des
Grand-Duché de Luxembourg. **Großherzogtums Luxemburg.**

Vendredi, le 27 juin 1924.

N^o 29.

Freitag, den 27. Juni 1924.

Loi du 27 juin 1924, concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1924.

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu, Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc.;

Notre Conseil d'Etat entendu;

De l'assentiment de la Chambre des députés;

Et la décision de la Chambre des députés du 21 juin 1924 et celle du Conseil d'Etat du 27 du même mois, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote;

Avons ordonné et ordonnons:

Art. 1^{er}. Le budget de l'Etat pour l'exercice 1924 est arrêté:

En recette à la somme de Fr. 117.174.216

En dépense à la somme de „ 120.131.066

En recette et en dépense pour ordre à la somme de „ 25.892.151

Le tout conformément au tableau ci-annexé.

Pour faire face aux besoins de la Trésorerie d'Etat, relatifs à l'exercice budgétaire 1924, le Directeur général des finances est autorisé à émettre des bons du Trésor. Les conditions et modalités de cette émission, notamment le taux d'intérêt et l'époque de remboursement, seront déterminés par arrêté ministériel.

Gesetz vom 27. Juni 1924, das Staatsbudget der Einnahmen und Ausgaben für das Jahr 1924 betreffend.

Wir Charlotte, von Gottes Gnaden, Großherzogin von Luxemburg, Herzogin zu Nassau, etc., etc., etc.;

Nach Anhörung Unseres Staatsrates;

Mit Zustimmung der Abgeordnetenversammlung;

Nach Einsicht der Entscheidung der Abgeordnetenversammlung vom 24. Juni 1924, und derjenigen des Staatsrates vom 27. desselben Monats, gemäß welchen eine zweite Abstimmung nicht erfolgen wird;

Haben verordnet und verordnen:

Art. 1. Das Staatsbudget für das Jahr 1924 ist festgesetzt:

Zubetreff der Einnahmen auf 117.174.216 Fr.

Zubetreff der Ausgaben auf 120.131.066 „

In Einnahmen und Ausgaben für Rechnungsordnung auf 25.892.151 „

Dies nach Maßgabe des nachstehenden Etats.

Zwecks Deckung der Bedürfnisse des Staatsschatzes für das Rechnungsjahr 1924 ist der Generaldirektor der Finanzen ermächtigt, Schatzbons auszugeben. Die Bedingungen dieser Ausgabe, insbesondere der Zinsfuß und der Heimzahlungstermin, werden durch Ministerialbeschluss festgesetzt.

Art. 2. Ne sont pas susceptibles d'être transférés les crédits non limitatifs.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial* pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Luxembourg, le 27 juin 1924.

CHARLOTTE.

Les membres du Gouvernement,

E. REUTER.

A. NEYENS.

J. BECH.

G. SOISSON.

Art. 2. Für uneingeschränkte Kredite ist keine Überschreibung zulässig.

Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz im „Memorial“ veröffentlicht werde, um von allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Luxemburg, den 27. Juni 1924.

Charlotte.

Die Mitglieder der Regierung,

E. Reuter.

A. Neyens.

J. Bech.

B. Soisson.

Chapitre I^{er}. — Recettes.

Art.	LIBELLÉ	Prévisions pour 1924
CHAPITRE I^{er}. — RECETTES.		
Section I ^{re} .		
1	Excédent présumé des recettes de l'exercice antérieur	7 000.000
Section II. — Contributions directes et accises.		
2	Impôt général sur le revenu et le capital	12.000.000
3	Surtaxes sur le revenu de 1923 et 1924	16.500.000
4	Redevance sur le toccage des mines	80 000
5	Taxes sur les véhicules à moteur mécanique	1.100.000
6	Impôt sur les cabarets	1.100.000
7	Eau-de-vie	3.500.000
8	Taxe sur la vérification des poids et mesures et le jaugeage des fûts et tonneaux	25.000
9	Remboursement par des communes des frais de renouvellement de plans parcellaires déposés aux secrétariats	1.000
10	Extraits du cadastre	3.000
11	Recettes diverses	1.000
		34.310.000

Art.	LIBELLÉ	Prévisions pour 1924.
Section III. — Douanes.		
12	Part du Grand-Duché dans les revenus de l'Union économique	17.000.000
13	Loyers, y compris les recettes allérentes de l'exercice 1923	71.000
14	Recettes diverses, y compris les recettes allérentes de l'exercice 1923	180.000
		17.251.000
Section IV. — Enregistrement et domaines.		
15	Enregistrement	4.500.000
16	Hypothèques	900.000
17	Successions	900.000
18	Timbre	1.100.000
19	Impôt du timbre sur les lettres de voiture	1.000.000
20	Taxes d'abonnement sur les titres des sociétés	2.400.000
21	Impôt sur les billets de banque	125.000
22	Droits en sus et amendes en matière de timbre, d'enregistrement, etc.	40.000
23	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitutions de droits fraudés, confiscations en numéraire	400.000
24	Recouvrement des frais de justice et remboursement de frais d'exécution des commissions rogatoires transmises de l'étranger	50.000
25	Recouvrement de frais de poursuites et d'instance	5.000
26	Ferme de la pêche et des passages d'eau	33.000
27	Établissement piscicole d'Etzelbruck. — Vente d'alevins et de truitelles	1.000
28	Domaine forestier de l'État. — Produit des ventes de bois et relassement du droit de chasse	305.551
29	Frais de garde des bois des communes et des établissements publics — remboursement des traitements des chefs de cantonnement	54.667
30	Ventes immobilières	350.000
31	Ventes mobilières — ventes de reproducteurs	30.000
32	Id. — Produits des routes et autres ventes mobilières	100.000
33	Cassage mécanique de Merkholtz — vente de sous-produits	20.000
34	Produit des pépinières forestières et des pépinières de vignes de l'État	38.000
35	Locations	38.000

Art	LIBELLÉ	Prévisons pour 1924
36	Frais de ventes immobilières	15.000
37	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'État autres que les ventes immobilières	45.000
38	Taxes et annuités des brevets d'invention	80.000
39	Assistance judiciaire et procédure en debet, recouvrements	3.000
40	Taxes perçues en vertu de la loi du 23 décembre 1909, sur le registre aux firmes, frais de publication au Mémorial et recettes diverses.	60.000
41	Impôt sur le chiffre d'affaires	20.000.000
42	Rentes des concessions minières	397.800
43	Id. — Loi du 29 novembre 1913	1.212.000
	Section V. — Postes, Télégraphes et téléphones.	34.203.018
44	Postes. — Taxes de lettres et autres recettes	4.500.000
45	Télégraphes. — Taxes des dépêches et autres recettes	700.000
46	Téléphones. — Abonnements, taxes et autres recettes, y compris le service des horloges électriques, installations et abonnements	2.400.000
	Section VI. — Prisons, dépôt de mendicité, hospice du Rham, maison de santé à Ettelbruck et établissement des aveugles.	7.600.000
47	Produit du travail des détenus à Luxembourg 150.000, Diekirch 11.000	161.000
48	Recettes diverses du service économique	3.000
49	Recouvrement des frais d'entretien de reclus, de sourds-muets et autres pensionnaires: a) Aveugles 2.000 b) Sourds-muets. 1.500 c) Dépôt de mendicité et Maison de séquestration 3.000 d) Hospice du Rham 252.500 e) Maison de santé d'Ettelbruck 341.000	600.000
	Section VII. — Recettes diverses.	764.000
50	Part contributive des communes pour subvenir en partie au paiement des pensions du personnel enseignant.	58.500
51	Part (33 1/3 %) incombant aux administrations communales dans le paiement des traitements et des indemnités de résidence du personnel de l'enseignement primaire (art. 4 de la loi du 9 août 1921 sur la revision des traitements)	3.056.166
52	Contingents des villes de Luxembourg, Diekirch, Echternach et Esch-s.-Alz, dans les dépenses des gymnases et écoles industrielles y établis; minerval à payer par les élèves de ces établissements; contingents des villes de Luxembourg et Esch-s.-Alz. dans les dépenses des lycées de jeunes filles; minerval	

Art	LIBELLÉ	Prévisions pour 1924
	a payer par les élèves de ces établissements — contingent de la ville d'Ettebruck dans les dépenses de l'école agricole et recettes diverses se rapportant à celle-ci — produit du minerval à payer par les élèves de l'école d'artisans et part contributive de la ville de Luxembourg dans les frais du service intérieur du même établissement (loi du 30 septembre 1909)	146 000
53	Droits à payer par les recipiendaires pour l'obtention des grades	40 000
54	Banque Internationale — Traitement et indemnité de résidence du commissaire du Gouvernement	19 556
55	Versement à titre de participation aux produits des lignes exploitées dans les pays par la Direction générale des chemins de fer d'Alsace Lorraine de Strasbourg	pr mémoire
56	Versements par les sociétés des chemins de fer pour frais d'inspection et de surveillance	28 570
57	Produit de l'établissement thermal de Mondorf-les-Bains	120 000
58	Remboursement des dépenses du Crédit foncier et de la Caisse d'épargne	523 000
59	Intérêts de la dotation du Crédit foncier	15 000
60	Excédents de recettes de comptes extraordinaires	30 000
61	Remboursements par d'anciens élèves boursiers	100
62	Vente de terres agricoles	500
63	Vente de manuels de dessin	pr mémoire
64	Intérêts de fonds en dépôt	89 250
65	Minerval des élèves de l'école d'accouchement — frais d'entretien des femmes solvables admises à la Maternité	
	a) Minerval 1500 — 10	15 000
	b) Frais d'entretien	30 000
		45 000
66	Recettes du Laboratoire de bactériologie	
	a) Produit des analyses	25 000
	b) Service de l'inspection des viandes	2 000
	c) Vente de vaccins et de sérums	500
	d) Recettes du service public de désinfection	500
		28 000
67	Produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie	112 000
68	Part contributive des villes de Luxembourg, Esch-sur-Alzette et Belvaux pour couvrir les frais d'administration des bourses du travail	10 584
69	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies	51 500
70	Recette accidentelles et imprévues de toute nature	24 000
71	Taxes consulaires	200 000

Art.	LIBELLÉ	Prévisions pour 1924
72	Nouvelle émission de monnaie de billon	300.000
73	Remboursement des frais d'acquisition d'objets d'alimentation et de première nécessité	pr. mémoire
74	Subvention aux tramways intercommunaux du canton d'Esch — produit de l'emprunt (lois des 19 mai 1914 et 9 août 1921)	8.700.000
75	Remboursements à faire à l'Etat sur les allocations de chômage conformément à la loi du 6 août 1921	6.250
76	Remboursement des avances faites aux exploitations commerciales d'éclairage placées sous séquestre	pr. mémoire
77	Remboursement à l'Etat d'avances consenties à des sinistrés de guerre	pr. mémoire
78	Remboursement à l'Etat des avances faites aux compagnies des chemins de fer en exécution de la loi du 28 décembre 1920	pr. mémoire
79	Recettes nettes réalisées par le bureau économique — office du Combustible	400.000
80	Modernisation de l'établissement thermal de Mondorf-État. — Produit de l'emprunt	500.000
81	Remboursement par la Belgique des avances faites pour la protection des res- sortissants belges résidant dans le Grand-Duché	62.222
82	Remboursement par la République Française des avances faites pour la pro- tection des ressortissants français résidant dans le Grand-Duché	pr. mémoire
83	Remboursement à l'Etat de sommes distribuées par le Gouvernement à titre de dommages de guerre à des personnes n'habitant pas le territoire du Grand-Duché	pr. mémoire
84	Reprise par l'Etat des chemins de fer cantonaux — Produit de l'emprunt. (Loi du 26. 12. 1923)	1.480.000
		<u>16.046.198</u>
	Total général des recettes:	<u>117.174.216</u>

Chapitre II. — Dépenses.

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1924.
	Section I ^{re} .	
1	Liste civile	200.000
	Section II. — Gouvernement.	
2	Traitements et indemnités de représentation du Ministre d'Etat, des Directeurs généraux et des Conseillers de Gouvernement	279.500

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1924.
3	Traitements du personnel des bureaux et des huissiers de salle du Gouvernement	554.280
4	Frais de route et de séjour, y compris les voyages à l'étranger. (Crédit non limitatif)	20.000
4bis	Id. — Restant d'exercice antérieur	12.300
5	Frais d'impression, frais des services de nettoyage et de chauffage	33.000
5bis	Id. — Restants des exercices 1921 et 1922	4.881
6	Bibliothèque, y compris un restant de 1923.	15.000
6bis	Id. — Restant d'exercice antérieur	1.649
7	Frais de publication du Mémorial	70.000
7bis	Id. — Restant des exercices 1920 et 1922	33.051
8	Frais de publication de la Pasinomie	6.000
9	Statistique	102.500
9bis	Indemnités aux personnes chargées par les communes de fournir les données concernant l'état et le rendement des cultures	13.000
10	Dépenses pour distinctions honorifiques	12.000
11	Dépenses diverses	1.600
		<u>1.158.761</u>
	Section III. — Chambre des députés.	
12	Chambre des députés	<u>500.000</u>
	Section IV. — Conseil d'Etat.	
13	Conseil d'Etat	<u>67.000</u>
	Section V. — Secrétariat de la Grande-Duchesse.	
14	Traitement du secrétaire; frais de bureau, frais de déplacement et autres	<u>24.500</u>
	Section VI. — Relations extérieures.	
15	Légations	50.000
15bis	Id. — Restants d'exercices antérieurs	55.369
16	Consulats	55.000
16bis	Id. — Restants des exercices 1921 et 1922	10.000
17	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de la Cour permanente d'arbitrage à La Haye (sans distinction d'exercice)	12.000

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1924.
18	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de la Société des Nations, y compris un restant d'exercice antérieur	125.000
		<u>307.369</u>
Section VII. — Justice.		
19	Traitements, suppléments de traitements et indemnités des magistrats et fonctionnaires de l'ordre judiciaire.	1.293.648
19bis	Id — Restant de l'exercice 1922	5.448
20	Frais de bureau des justices de paix	7.500
21	Dépenses du casier judiciaire, de la police des étrangers, du service anthropométrique et de la police judiciaire	16.500
21bis	Id — Restant de l'exercice 1922	353
22	Frais d'impressions et fournitures aux bibliothèques des tribunaux et des barreaux, frais d'éclairage, de nettoyage et du service de chauffage	32.000
22bis	Id. — Restants des exercices 1921 et 1922	783
22ter	Acquisition de combustibles pour le Palais de justice de Lueckich. — Restant de l'exercice 1921	1.560
22 ^a	Confection des tables décennales des actes de l'état civil pour la période de 1913 à 1922	11.500
23	Frais de bureau des officiers du ministère public près les tribunaux de police et indemnité du personnel	12.000
24	Frais de route et de séjour	4.900
25	Frais de bureau du greffier de la Cour et des greffiers des tribunaux d'arrondissement	2.000
26	Jetons de présence des membres non magistrats de la Haute Cour militaire . .	400
27	Remises des greffiers (Crédit non limitatif)	2.000
28	Frais de justice civile et militaire et frais d'exécution des commissions rogatoires transmises de l'étranger; indemnités des membres de tribunaux arbitraux en matière d'assurance-accidents (arrêté g.-d. du 17 février 1903, art. 31) et en matière d'assurance-vieillesse et invalidité (loi du 6 mai 1911, art. 100), et en matière de louage de service des employés privés (loi du 31 octobre 1919) — ces frais pouvant être avancés par les comptables et être régularisés comme les frais de justice urgents (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.000
29	Frais du contrôle des denrées alimentaires et de l'inspection des viandes . . .	57.300
29bis	Id. — Restant de l'exercice 1920	6.900

Art	I B T L L E	Credits pour 1924
30	Huissiers audienciers traitements des concierges	32 290
31	Huissiers — indemnités (Credat non limitatif)	15 000
32	Frais d'exécution d'arrêts criminels (Credat non limitatif)	pr memoire
		<u>1 602 082</u>
	Section VIII — Cultes.	
	<i>a) Culte catholique</i>	
33	Traitements du clergé	2 103 925
34	Frais de bureau et frais de voyage et de séjour de l'évêque et des ecclésiastiques qui l'accompagnent en raison d'une mission spéciale	6 000
35	Indemnités revenant aux ecclésiastiques chargés de l'instruction religieuse dans les écoles primaires (art 26 de la loi du 10 août 1912 sur l'organisation de l'enseignement primaire)	87 500
36	Seminaire — traitements du directeur et des professeurs	60 236
37	Bourses d'études à des élèves nécessiteux du Seminaire	6 000
38	Subside pour la bibliothèque du Seminaire	1 000
39	Subside pour le culte catholique (y compris 2000 fr pour rémunérer les ecclésiastiques s'occupant des intérêts spirituels des Italiens) indemnités à des ecclésiastiques étrangers qui étendent leur administration spirituelle sur des localités limitrophes du territoire grand-ducal et indemnités pour la rémunération des ecclésiastiques chargés du remplacement de prêtres malades	15 800
	<i>b) Culte protestant</i>	
40	Traitement du pasteur protestant à Luxembourg	11 441
41	Subside	16 400
	<i>c) Culte israélite</i>	
42	Traitement du rabbin	12 039
43	Subside	1 500
		<u>2 321 514</u>
	Section IX — Corps de gendarmerie et des volontaires.	
44	Corps de gendarmes et des volontaires	2 610 000
44bis	Id — dépenses d'exercice antérieur	10 490
45	Dépense — le casernement des brigades de gendarmes	135 000
45bis	Id — dépenses d'exercices antérieurs	1 812

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1924.
45 ^{ter}	Dépenses pour le logement des officiers français et le casernement des garnisons françaises à Luxembourg et à Esch-s.-Alz, y compris un restant d'exercices antérieurs	30.000
	Section X. — Chambre des comptes.	2 787.302
46	Traitements, indemnités de résidence et indemnités des membres et des employés de la Chambre des comptes et jetons de présence des conseillers honoraires, y compris un restant de l'exercice 1923 de fr. 48.—	152.000
47	Frais de bureau (impressions et bibliothèque comprises), frais d'éclairage et de nettoyage et dépenses imprévues	3.717
	Section XI. — Recette générale.	155.717
48	Traitements et indemnités du personnel, frais de contrôle, indemnité pour pertes de caisse, services extraordinaires, remplacement et dépenses imprévues	103.120
49	Frais de gestion proprement dits, y compris le prix du loyer, de chauffage, d'éclairage etc	15.000
50	Frais de bureau	12.500
51	Intérêts, agio et frais d'avances reçues ou de paiements à faire à l'étranger par la Caisse de l'Etat (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200.000
52	Intérêts dus par l'Etat sur le compte-courant ouvert auprès de la Caisse d'épargne (Crédit non limitatif)	375.000
53	Dépenses occasionnées par l'étude des questions d'ordre financier (sans distinction d'exercice)	1.000
	Section XII. — Contributions directes, accises et cadastre.	706.620
54	Traitements et indemnités diverses pour les fonctionnaires et employés de l'administration, pour les membres des conseils des taxateurs et ceux des conseils de revision	1.326.500
54 ^{bis}	Restants d'exercices antérieurs	50.265
55	Frais de route et de séjour	75.000
55 ^{bis}	Id. — Restant de l'exercice 1921	7.664
56	Cadastre. — Rétributions variables (sans distinction d'exercice)	68.000
57	Renouvellement partiel des plans cadastraux	1.000
58	Frais de bureau de l'administration des contributions, des accises et du cadastre, y compris les impressions et les instruments	70.000

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1924
58bis	Restants d'exercices antérieurs	4.112
59	Prélèvement sur les impôts au profit des communes, y compris les impositions communales dues par l'Etat en vertu de l'art. 8 de la loi du 25 décembre 1889 (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	550.000
60	Expédition des rôles des contributions directes	10.000
60bis	Id. — Restant de l'exercice 1921	640
61	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions; apposition de scellés sur les appareils en repos	6.000
61bis	Id. — Restants d'exercices antérieurs	1.367
62	Ordonnances de décharge et de réduction, de remise et de modération en matière de contributions directes, y compris des restants d'exercices antérieurs de fr. 3216.81 (Crédit non limitatif)	500.000
62bis	Restitution d'accises et d'autres droits (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).	2 000.000
63	Dépenses diverses, y compris un restant de 200 fr. de l'exercice 1920	1.000
64	Service de jaugeage officiel; service des compteurs d'alcool — dépenses diverses (sans distinction d'exercice).	31.000
	Section XIII. -- Enregistrement et domaines.	4.702.548
65	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et expéditionnaires de l'administration et du garde des domaines; indemnités des commis-auxiliaires, indemnités de déplacement des fonctionnaires de l'Administration; indemnités des surnuméraires pour gestions temporaires ou remplacement des receveurs et conservateurs; indemnité du commis chargé du service de la bibliothèque à la direction. — Indemnités des membres du conseil d'administration et du conseil du contentieux.	442.900
65bis	Id. — Restants de l'exercice 1921	530
66	Remises et suppléments fixes des receveurs (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	160.000
67	Frais de bureau de la direction (impressions et livres compris), des inspecteurs, vérificateurs et receveurs	35.000
68	Frais de poursuite et d'instance — les frais d'instance pouvant, comme les frais de poursuite, être avancés par les comptables (crédit non limitatif)	7.300
69	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15 mars 1892, sur la procédure en débet en matière de faillite, et des lois du 23 mars 1893, et du 26 septembre 1919, sur l'assistance judiciaire et la procédure en débet (sans distinction d'exercice)	100 000
70	Restitutions (Crédit non limitatif)	5.000

Art.	L I B E L L É	Crédits pour 1924.
71	Frais d'adjudication exposés par l'administration des domaines dans l'intérêt de la vente des biens et produits domaniaux	8.000
72	Frais de vente d'immeubles	1.500
73	Plantations et boisements sur les terrains des fortifications, réparations urgentes exécutées par l'administration des domaines, y compris un restant de fr. 108.94 de l'exercice 1922	7.500
74	Remboursements aux tiers intéressés des dommages-intérêts, droits fraudés, etc, recouvrés sur les condamnés, y compris un restant de fr. 1909 de l'exercice 1922 (Crédit non limitatif)	3.000
75	Fabrication de papier timbre et de timbre mobile, et dépenses de l'aicheur . . .	40.000
76	Dépenses diverses, y compris les contributions dues par le domaine, ainsi que des restants de l'exercice 1922	25.000
77	Gratifications aux agents de la force publique du chef de la constatation des contraventions en matière d'affiches (art. 9 de la loi du 7 août 1920) . . .	2.500
78	Menues dépenses pour le recouvrement de l'impôt sur le chiffre d'affaires . . .	2.500
	Section XIV. — Douanes.	840.730
79	Dépenses du service de la douane à la charge exclusive du Grand-Duché (crédit non limitatif)	350.000
80	Gratifications et subsides à la caisse de secours des douaniers en cas de maladie	14.000
81	Loyers de locaux, mise en état de ceux-ci et menues dépenses	50.000
81bis	Crédit supplémentaire pour la régularisation des dépenses pour loyers de locaux, mise en état de ceux-ci et menues dépenses en 1920 et 1921	12.357
	Section XV. — Crédit foncier et Caisse d'Épargne. — Caisses de crédit agricole et professionnel.	426.357
82	Crédit foncier et Caisse d'épargne	182.000
83	Frais de premier établissement de caisses de crédit agricole et professionnel, et frais de contrôle (sans distinction d'exercice)	2.000
	Section XVI. — Pensions.	484.000
84	Pensions, traitements d'attente et de disponibilité et trimestres de faveur. Suppléments et augmentations de pensions. (Loi des 28 mars 1899, 23 mai 1904, 1 ^{er} août 1913, 28 mai 1919, 9 août 1921 et 17 mars 1924). Honoraires des médecins attachés à la commission des pensions (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.350.000
84bis	Régularisation d'avances faites sur la pension et l'indemnité de renchérissement resp. sur l'indemnité supplémentaire de renchérissement de 1920 . . .	51.300

Art	TITRE	Credits pour 1924
85	Supplements a allouer aux pensionnaires en vertu de la loi du 26 decembre 1907	11 500
86	Secours et subsides permanents - supplements a des pensionnaires necessiteux	60 000
	Section XVII — Travaux publics. — Administration.	6 478 800
87	Traitements et frais de bureau du personnel	571 520
87bis	Id. — Restant d'exercices anterieurs	2 849
88	Indemnitees a allouer aux conducteurs pour travaux communaux (art. 17 de la loi du 29 juillet 1913)	13 000
89	Frais de route et de sejour	50 000
90	Indemnitees des chefs cantonniers et des cantonniers pour le service des routes et des chemins de halage	576 400
91	Indemnitees des chefs cantonniers et des cantonniers pour le service des chemins repris	1 012 350
92	Primes de l'assurance contre les accidents des ouvriers et remplaçants de cantonniers pour le service des routes et chemins repris	60 000
93	Subside a la masse d'habillement des cantonniers	25 000
94	Frais d'adjudication d'entreprises de travaux publics (sans distinction d'exercice)	10 000
	Section XVIII — Travaux publics. — Voie, rivières et ruisseaux.	2 321 119
95	Entretien des routes avec leurs dependances et des chemins de halage	1 500 000
95bis	Depenses d'entretien supplementaires des lignes automobiles pour le transport en commun sur les routes de l'Etat.	200 000
96	Transport des matieres par auto camions sur les routes et chemins repris (salaires des chauffeurs, entretien, reparations, matieres de consommation et assurances)	390 000
97	Gondronnage de la grande voie	100 000
98	Carreres et passage mecanique de Merkholtz y compris le transport a pied d'oeuvre des produits	325 000
99	Construction et aménagement de batiments et hangars, servant au remisage du materiel de l'administration et d'habitation pour les gardes materiel	75 000
100	Canalisation sous la voie de l'Etat et des communes principalement dans les traversées des villes et autres localites	100 000
100bis	Canalisation etablie dans la ville de Luxembourg (loi du 27 juin 1910)	200 000
101	Entretien des chemins repris par l'Etat	2 000 000

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1924.
101bis	Dépenses d'entretien supplémentaires des lignes automobiles pour le transport en commun sur les chemins repris par l'Etat	300.000
102	Mise en état des chemins vicinaux en outre des crédits prévus au budget de l'intérieur, y compris les dépenses qu'occasionnent les opérations géodésiques pour la confection des projets de redressement et les dixièmes en garantie	615.000
103	Indemnités pour terrains à acquérir du chef d'alignements (loi du 13 janvier 1843)	15.000
104	Confection de projets de routes et achat d'instruments, impressions pour le service des travaux publics	15.000
105	Chemins de fer; frais de surveillance, études, conseil des chemins de fer Guillaume-Luxembourg, dépenses diverses qui s'y rattachent	101.000
105bis	Subventions aux exploitants des chemins de fer à voie étroite en exécution de la loi du 28 décembre 1920 — Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice	900.000
105ter	Avances à faire en 1924 au personnel des chemins de fer Guillaume-Luxembourg, en exécution du statut du 14 mai 1921 et à récupérer au moyen des surtaxes introduites par l'art. 2 de la loi du 28 décembre 1920 (Crédit non limitatif)	1.000.000
106	Prix des billets de libre parcours en chemins de fer délivrés aux membres de la Chambre des députés en exécution de l'art. 202 de la loi du 16 août 1919	19.800
107	Chemins de fer vicinaux; travaux d'amélioration et acquisition de matériel incombant au propriétaire des lignes, y compris les frais d'études définitives	125.000
107bis	Reprise par l'Etat des lignes des chemins de fer cantonaux de Diekirch à Vianden et de Noerdange à Martelange; dépenses qui s'y rattachent. (Loi du 26 décembre 1923)	1.480.000
107ter	Dépenses d'exploitation des lignes des chemins de fer cantonaux de Diekirch à Vianden et de Noerdange à Martelange	270.000
107 ⁴	Mise en état des lignes des chemins de fer cantonaux et de leur matériel	410.000
108	Dépenses de services automobiles, y compris les dépenses des services du Gouvernement et de l'administration des travaux publics (sans distinction d'exercice)	400.000
109	Plantations à établir sur les routes et les chemins repris par l'Etat; pépinières et élagage d'arbres.	20.000
110	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	62.000
111	Dépenses diverses et imprévues.	1.500
112	Correction, curage et entretien des rivières et ruisseaux; dixièmes retenus en garantie	75.000
		10.699.300

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1924.
Section XIX. — Travaux publics. — Propriétés bâties et autres.		
113	Palais grand-ducal à Luxembourg et Château de Walferdange — part contributive de l'État dans les frais d'entretien	15.000
114	Entretien, appropriation et réparation des bâtiments de l'État et des bâtiments affectés à des services publics, entretien du mobilier et acquisition de meubles; assurance des bâtiments et du mobilier de l'État contre les risques de l'incendie; taxes d'eau, y compris un restant de 62,20 fr. de l'exercice 1921	1.020.000
114 ^{bis}	Acquisition d'une maison à Pfaffenthal dans l'intérêt de l'agrandissement de l'établissement de la Maternité	16.000
114 ^{ter}	Acquisition d'une place à bâtir pour la construction d'une caserne de gendarmerie à Clervaux	21.000
114 ^a	Acquisition par l'État d'un jardin attenant au gymnase de Diekirch, dans l'intérêt de l'agrandissement de cet établissement	32.000
114 ^b	Mise en état et appropriation du couvent américain au Limpertsberg en vue de la translation de l'école normale des élèves-institutrices	500.000
114 ^c	Mise en état et appropriation de l'ancienne Maison Collart-de Scherff acquise par l'État.	150.000
115	Bâtiments affectés au service des justices de paix — réparations d'entretien, mobilier, chauffage, nettoyage, éclairage et assurance	26.000
116	Travaux d'entretien de l'hôtel épiscopal	2.000
117	Frais de chauffage et d'éclairage pour les différentes administrations et services publics, y compris un restant de l'exercice 1923	1.480.000
118	Fêtes publiques et illuminations	10.000
119	Entretien des monuments historiques	12.000
120	Embellissements dans diverses parties du pays	15.000
121	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos.	10.000
122	Dépenses diverses et imprévues	1.500
		3.310.500
Section XX. — Domaines de l'État à Luxembourg.		
123	Entretien des ouvrages d'art et des murs de soutènement	15.000
124	Travaux à faire sur le domaine de l'État provenant de la ci-devant forteresse de Luxembourg et acquisition de terrains, y compris les dixièmes retenus en garantie	15.000
125	Voies publiques à créer et mise en valeur des terrains à bâtir, y compris les dixièmes retenus en garantie	15.000
		45.000

Art	LIBELLÉ	Crédits pour 1924
Section XXI. — Mines.		
126	Traitements et indemnités du personnel et frais de bureau	105.900
127	Frais de voyage	9.500
128	Cadastre du terrain minier de la zone concessible, rectification et entretien de l'abornement. — Dépenses diverses et imprévues, opérations géodésiques	2.000
		117.400
Section XXII. — Fonds communal.		
129	Prélèvement au profit des communes, à répartir d'après les dispositions des lois du 8 août 1907 et 28 mai 1921	500.000
130	Seconde répartition du fonds communal en conformité des art. 1 ^{er} , 2, 8 et 9 de la loi du 8 août 1907, remaniée par l'art. 7 de la loi du 28 mai 1921, sauf déduction d'une retenue de 5 % à opérer sur le montant total du fonds communal pour la formation d'une réserve	2.000.000
		2.500.000
Section XXIII. — Travaux communaux.		
131	Subsides aux communes pour construction et réparation d'églises, de maisons d'école et pour d'autres travaux ou dépenses d'utilité communale	155.000
132	Subvention aux tramways intercommunaux du canton d'Esch-s.-Alz. (Loi des 19 mai 1914 et 9 août 1921)	5.109.408
132bis	Versement à la ville de Luxembourg du chef de l'abolition de l'octroi, en conformité de l'art. 5 de la loi du 26 mars 1920	150.000
133	Traitements, frais de bureau, de route et de séjour du personnel du service de contrôle des constructions communales	1.800
133bis	Etude et confection de projets de conduites d'eau communales et intercommunales, surveillance des travaux d'exécution de ces projets; réparation et acquisition des instruments géodésiques et des articles de bureau nécessaires à l'étude et à la confection de ces projets	6.000
134	Subsides pour entretien et réparation de chemins vicinaux	100.000
135	Dépenses dans l'intérêt du service de cylindrage au rouleau à vapeur pour la voirie vicinale	21.500
136	Emploi du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie (Crédit non limitatif)	112.000
		5.655.708
Section XXIV. — Dette publique.		
137	Annuités et frais (emprunt de 1894), y compris un restant de fr. 1.149.50 d'exercices antérieurs	478.100
138	Service de l'emprunt de 1916; remboursement de titres et paiement des intérêts (Loi du 11 août 1916) et frais	1.210.200

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1924.
139	Service de l'emprunt de 1919, remboursement de titres et paiement des intérêts (Loi du 13 août 1919), et frais	1.037.600
140	Service de l'emprunt 6 % de l'Etat g.-d. de 1922, remboursement de titres et paiement des intérêts (Loi du 26 juin 1922), et frais	5.435.600
140bis	Id. — Frais de confection des titres et autres dép. accessoires — Restant de l'exercice 1922	340
141	Service de l'emprunt de 175 millions de francs émis en vertu de la convention d'Union économique avec la Belgique, charge d'intérêts de 2 % l'an à supporter par le Grand-Duché	3.500.000
141bis	Constitution en 50 ans (au taux de 6%) d'un fonds de 175 millions de francs, destiné à rembourser l'avance de pareil montant faite au Grand-Duché en vertu de la Convention établissant une Union économique avec la Belgique	650.000
142	Service des Bons du Trésor; paiement des intérêts et autres frais — (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.500.000
143	Dépense concernant la frappe de monnaies de billon (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.000
144	Confection de bons de caisse de l'Etat — frais y relatifs et frais de contrôle des bons malpropres et délabrés. — (Crédit non limitatif).	50.000
145	Remboursement resp retrait de la monnaie de billon. (Crédit non limitatif)	100.000
146	Intérêts des consignations et dépôts — lois des 12 février 1872 et 30 mai 1888. (Crédit non limitatif).	16.000
147	Rentes de concessions minières dans l'intérêt des chemins de fer à petite section	232.102
147bis	Crédit destiné à parfaire l'amortissement régulier de l'emprunt dans l'intérêt des chemins de fer à petite section (Loi du 26 juin 1897)	61.745
148	Remboursement au profit du fonds spécial des chemins de fer vicinaux du produit des rachats anticipatifs des concessions minières octroyées par la loi du 6 juin 1898	28.275
149	Rentes de concessions minières dans l'intérêt des chemins de fer vicinaux décrétés par la loi du 28 juin 1911	482.807
150	8 ^e annuité pour le paiement des intérêts et le remboursement de l'emprunt pour la construction des tramways intercommunaux du canton d'Esch-s.A.	435.152
151	8 ^e annuité pour le paiement des intérêts et le remboursement de l'emprunt contractée dans l'intérêt de la voirie de l'Etat dans le canton d'Esch-s.-Alz.	76.350
152	Restant disponible des rentes de concessions minières octroyées par la loi du 29 novembre 1913	92.899
		<u>21.437.170</u>

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1924.
	Section XXV — Commissariats de district et Caisse de prévoyance des employés communaux.	
153	Traitements des commissaires et des secrétaires de district et des expéditionnaires, indemnités des employés stagiaires, frais de bureau des commissaires, indemnités et frais de voyage du contrôle de la comptabilité communale; création d'une bibliothèque aux commissariats et abonnement à des journaux et périodiques; indemnités et frais de déplacement dans l'intérêt des réformes, loyer des bureaux du commissariat de Diekirch, dépenses imprévues	162 500
154	Frais de route et de séjour des commissaires	7.000
155	Contrôle des caisses et de la comptabilité des communes et des établissements publics. — Traitements et frais de déplacement des contrôleurs spéciaux attachés à la direction générale de l'intérieur (Loi du 6 avril 1920)	46.000
156	Suppléments de traitement aux secrétaires communaux en conformité de la loi du 1 ^{er} juillet 1901	10 750
157	Part de l'Etat dans les suppléments de traitement accordés aux employés communaux en exécution de la loi du 20 juin 1919 sur les droits et devoirs des employés communaux (Crédit non limitatif)	336 000
158	Part contributive de l'Etat dans le paiement des frais résultant de l'exécution de la loi du 7 août 1912, modifiée par la loi du 28 octobre 1920, concernant la création d'une caisse de prévoyance et de secours des employés communaux et des sages-femmes (art. 25, al. 2 et art. 41.) (Crédit non limitatif)	175.000
158bis	Contribution de l'Etat dans le paiement des frais de rachat des membres de la caisse de prévoyance, aux termes des art. 12 et 16 de la loi du 7 août 1912, modifiée par la loi du 28 octobre 1920, sur la caisse de prévoyance des employés communaux et des sages-femmes (Crédit non limitatif)	25.000
158ter	Restitution des retenues versées au Trésor par d'anciens fonctionnaires de l'Etat qui, ayant passé au service d'une commune ou d'un établissement public, ont effectué ou effectueront le rachat des années de service antérieures pour la computation de leur pension, restitution qui, toutefois, n'aura lieu qu'à concurrence des sommes déboursées ou à déboursier pour ce rachat (Crédit non limitatif)	1.000
	Section XXVI. — Administration des eaux et forêts.	<u>763.250</u>
159	Traitements du personnel; frais de voyage et de bureau des agents; dépenses imprévues	99.000
160	Suppléments de traitement pour ancienneté de service des préposés	8.900
161	Indemnités spéciales en faveur des brigadiers	3.000
162	Dépenses pour préparer de nouveaux plans d'aménagement des bois communaux et des domaines de l'Etat.	17.000
163	Crédit pour établir et entretenir des pépinières forestières	63.000

Art.	L I B E L L É	Crédits pour 1924.
164	Reconstitution d'un domaine forestier de l'État, des communes et des établissements publics.	100.000
165	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien, de culture ainsi que de surveillance du domaine forestier de l'État par les gardes préposés au triage	110.000
166	Institution d'un enseignement forestier élémentaire et cours de perfectionnement des préposés forestiers, indemnités et frais de voyage des agents chargés des cours et dépenses imprévues, y compris la création d'une bibliothèque forestière. — Subventions aux préposés stagiaires (art. 22 de l'arrêté g.-d. du 14 novembre 1911)	6.000
167	Subside à la masse d'habillement des préposés forestiers	25.000
	Section XXVII - Service sanitaire.	431.900
168	Collège médical: frais de déplacement, visite des pharmacies etc	20.500
169	Médecins-inspecteurs indemnités et frais de déplacement.	31.000
170	École d'accouchement: — indemnités du personnel; — entretien des malades et des élèves, achat de trousse pour les élèves sortantes; — cours de récapitulation frais; — entretien du jardin; — dépenses diverses, y compris un restant d'exercice antérieur	82.500
171	Achat d'antiseptiques pour les sages-femmes, y compris un restant d'exercices antérieurs	12.000
172	Indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies et indemnités pour déclarations de maladies contagieuses	800
173	Travaux dans l'intérêt sanitaire et hygiénique et subsides aux communes dans le même but	50.000
174	Part du Grand-Duché dans les frais de l'Office international d'hygiène publique à Paris	pr. mémoire
175	Fournitures de désinfectants à des indigents; achats de sérums curatifs et de vaccins, y compris un restant d'exercices antérieurs	5.000
176	Subside à l'Union antialcoolique	750
177	Laboratoire pratique de bactériologie, y compris le service de l'inspection des denrées alimentaires introduites de l'étranger	69.500
178	Organisation et exécution du service public de désinfection, création de stations régionales de désinfection	30.000
179	Cours pour gardes-malades; — protection de l'enfance du premier âge (loi du 27 juin 1906), dépenses diverses; — subsides en faveur d'œuvres d'initiative privée, s'occupant de la protection des enfants en bas âge et des femmes en couche; prophylaxie des maladies évitables et dépenses diverses	2 500
179bis	Part contributive du Grand-Duché dans la constitution d'un fond international destiné à combattre le typhus exanthématique en Pologne	pr. mémoire

Art	LIBELLÉ	Crédits pour 1924.
180	Prophylaxie antituberculeuse	122.500
181	Menues dépenses	500
		427.550
	Section XXVIII. — Etablissement thermal et hydrothérapique de Mondorf-Etat.	
182	Dépenses d'entretien de l'établissement et du parc.	50.000
183	Frais d'exploitation	181.800
		231.800
	Section XXIX. — Postes, Télégraphes et Téléphones.	
184	Traitements du personnel du service; indemnités des surnuméraires, expéditionnaires et stagiaires	2.480.000
185	Indemnités pour services extraordinaires; frais de remplacement d'employés et de facteurs en congé. — Indemnités à des aides temporaires, à des aides-facteurs et à des préposés d'agences auxiliaires volontaires	547.400
185 ^{bis}	Id. — Restant de l'exercice 1921	5.847
186	Indemnités pour frais de route et de séjour et indemnités aversionnelles pour frais de bureau des percepteurs et agents	119.770
187	Traitements et indemnités des facteurs — Frais de remplacement aux jours de repos, y compris un restant de fr. 118.20 de l'exercice 1922.	2.765.000
188	Loyers de locaux et mise en état de ceux-ci	160.000
189	Indemnités aux chemins de fer pour transports postaux; transport des dépêches et des colis.	325.000
190	Impressions, timbres-poste, timbres-télégraphe et cartes postales, frais de bureau de la direction des inspecteurs, des perceptions de Luxembourg (gare et ville), Differdange et Esch-s.-Alz., et des bureaux ambulants et des relais	197.800
191	Subside à la masse d'habillement des facteurs des postes	115.000
192	Renouvellement, surveillance et entretien du matériel, y compris les camions; appareils télégraphiques et fournitures pour le service des appareils; frais de mobilier et d'installation de perceptions et agences, y compris les bureaux de la direction, de Luxembourg-gare et de Luxembourg-ville	95.000
192 ^{bis}	Id. — Restant de l'exercice 1921	2.580
193	Part du Grand-Duché dans les frais des bureaux internationaux	8.000
194	Dépenses diverses et imprévues	40.000
195	Gros entretien des réseaux télégraphique et téléphonique; dépenses diverses et imprévues (sans distinction d'exercice)	800.000

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1924
195 ^{bis}	Id. — Restant de l'exercice 1922	79.640
196	Horloges électriques	1.000
		<u>7.742.037</u>
	Section XXX. — Commission d'agriculture. — Service agricole.	
197	Commission d'agriculture	3.500
197 ^{bis}	Exécution de la loi sur la chambre d'agriculture	pr. mémoire
198	Service agricole — traitements, indemnités, frais de route et de séjour du personnel et acquisition d'instruments, loyer, bibliothèque etc.	280.000
198 ^{bis}	Id. — Restant des exercices 1917 à 1923	23.200
199	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de l'institut international d'agriculture de Rome (loi du 3 août 1907) — sans distinction d'exercice	2.500
200	Cotisation extraordinaire pour l'institut international de Rome	3.750
		<u>312.950</u>
	Section XXXI. — Enseignement agricole.	
201	École et station à Ettelbruck	201.600
201 ^{bis}	Travaux préparatoires pour la construction d'une nouvelle école agricole	100.000
202	Bourses d'études au profit d'élèves de l'école agricole	8.000
203	Subsides pour études agronomiques	7.000
204	Cours spéciaux à l'école agricole (distillerie, maréchalerie, etc.) et cours d'adultes à Ettelbruck, à Luxembourg, à Troisvierges et éventuellement dans d'autres localités du pays	15.000
		<u>331.600</u>
	Section XXXII. — Amélioration des races d'animaux domestiques.	
205	Primes pour l'amélioration de la race chevaline, y compris un restant de fr. 500 de l'exercice 1921	100.000
206	Primes pour l'amélioration des espèces bovine, porcine, ovine et caprine	125.000
206 ^{bis}	Primes pour l'amélioration des espèces bovine, porcine et caprine; restant de l'exercice 1920.	5.155
207	Achat de reproducteurs des races porcine et caprine	5.000
208	Élevage du lapin et de la volaille	20.000
209	Encouragements aux sociétés d'élevage	20.000
210	Création d'un Stud-Book et d'un Herd-Book	10.000
		<u>285.155</u>

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1924
Section XXXIII. — Police sanitaire du bétail.		
211	Traitements et indemnités des vétérinaires	80.000
212	Indemnités des vétérinaires pour voyages et séjours et pour missions en cas d'épizootie, etc.	15.000
213	Frais d'exécution de la loi du 29 juillet 1912, concernant la police sanitaire du bétail (Crédit non limitatif)	20.000
214	Secours du chef de perte ou d'abatage de bétail	75.000
214bis	Achat de vaccins, toxines, sérums et désinfectants. — Installations sanitaires à la frontière	5.000
215	Subsides pour pertes de bétail essuyées à la suite de la fièvre charbonneuse et du typhus contagieux (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000
		205.000
Section XXXIV. — Améliorations agricoles. — Travaux d'irrigation et d'amélioration des rivières.		
216	Construction de chemins d'exploitation et remembrement parcellaire, frais de mutation etc.	75.000
217	Travaux d'irrigation et d'assainissement	20.000
		95.000
Section XXXV. — Associations agricoles et horticoles.		
218	Encouragements aux sociétés locales agricoles	12.000
219	Encouragements aux sociétés de lanternes coopératives	10.000
220	Société générale d'apiculture. — Organisation de conférences et subventions	1.600
221	Subsides divers dans l'intérêt de l'agriculture	15.000
222	Encouragements à l'arboriculture, à l'horticulture, à la culture maraîchère — établissement de champs de démonstration	12.000
223	Exécution de la convention phylloxérique internationale service phyto-pathologique — inspection d'horticulture.	2.500
224	Service météorologique	3.000
225	Subsides dans l'intérêt de la protection des oiseaux utiles, conférences, publication d'un périodique, bibliothèque, distribution de nichoirs etc	1.500
		60.600
Section XXXVI. — Viticulture.		
226	Commission de viticulture — indemnité du secrétaire, frais de bureau et de voyage, bibliothèque	4.000
227	Enseignement viticole — conférences et subsides pour études	15.000

Art	LIBELLÉ	Crédits pour 1924
228	Établissement de greffage; culture intensive de cépages américains pour la reconstruction future du vignoble national, création et entretien de vignes modèles, acquisition de sarmenteurs sélectionnés, etc	90.000
229	Phylloxéra — Exécution de la convention phylloxérique. — Travaux de lutte contre le phylloxéra	5.000
229 ^{bis}	Id. — Restant de l'exercice 1920	9 252
230	Indemnités revenant aux propriétaires de vignes en exécution de la loi du 12 mai 1905, concernant les mesures à prendre contre la propagation du phylloxéra	5.000
231	Frais d'exécution de la loi du 24 juillet 1909, sur le régime des vins et boissons similaires	13.200
232	Création d'un institut viticole	pr. mémoire
		<u>141.452</u>
	Section XXXVII. — Prévoyance sociale.	
233	Assurances ouvrières (exécution des lois des 31 juillet 1900 et 8 mars 1919, 5 avril 1902 et 20 décembre 1909) et étude des questions sociales	294.000
233 ^{bis}	Id. Restants des exercices 1921 et 1922	132.860
234	Assurance contre l'invalidité et la vieillesse — consignation à faire en exécution de l'art. 31 de la loi du 6 mai 1911, sur l'assurance-invalidité et vieillesse (fr. 300.000)	425 000
234 ^{bis}	Secours extraordinaires et suppléments de rentes aux crédientiers nécessaires de l'assurance-maladie, de l'assurance accidents et de l'assurance-invalidité, ainsi qu'aux bénéficiaires nécessaires de rentes échues à l'étranger	900.000
		<u>1.751.860</u>
	Section XXXVIII. Logements.	
235	Service des habitations à bon marché (loi du 29 mai 1906, art. 3)	90.400
236	Fonds des habitations à bon marché	123.000
237	Participation de l'État à la construction d'habitations à bon marché par les communes et primes de construction. — Restant de l'exercice 1923	675.000
238	Création et entretien de jardins ouvriers etc.	12.000
		<u>900.400</u>
	Section XXXIX. — Mutualités.	
239	Subsides aux sociétés de secours mutuels; y compris les allocations destinées à combler les pertes d'intérêts (coupons) de valeurs étrangères dépréciées; frais de service de la commission supérieure d'encouragement	60.000
240	Subside à la caisse de secours des facteurs des postes	5.000

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1924.
241	Subsides aux sociétés de secours mutuels contre la perte du bétail	30.000
242	Subsides aux sociétés de secours mutuels contre la perte du bétail, non affi- liées à l'association générale	5.000
243	Création d'un établissement national d'assurance contre la perte du bétail	pr. mémoire
	Section XL. — Commerce et industrie.	<u>100.000</u>
244	Chambre de commerce	13.500
244bis	Frais résultant du détachement provisoire du secrétaire de la Chambre de commerce	9.793
245	Inspection du travail (loi du 22 mai 1902), y compris un restant de 209 fr de l'exercice 1917	71.000
246	Bourses du travail	48.000
247	Subsides en faveur de l'industrie, du commerce et du travail, y compris les sub- sides pour études professionnelles (artisans, commerçants et ouvriers), et des restants d'exercice de 1916 resp. 1917 d'un total de 2890 fr.	30.000
247bis	Participation de l'Etat dans les frais d'organisation d'une foire commerciale	25.000
247ter	Participation du Gr.-D. de Luxembourg à l'Exposition internationale des Arts décoratifs et industriels modernes à Paris	25.000
248	Commissions spéciales pour le petit négoce, le métier, les ouvriers et les em- ployés privés	15.000
249	Frais d'exécution de la loi du 23 décembre 1909, sur le registre aux firmes.	1.500
250	Développement du tourisme dans le pays	20.000
	Section XLI. — Enseignement professionnel.	<u>258.793</u>
251	Ecole d'artisans. — Traitements et indemnités	347.000
252	Id. — Acquisition d'outillage pour les ateliers, alimentation des collections et dépenses diverses	25.000
253	Id. — Frais du service intérieur	47.500
254	Id. — Bourses pour les élèves indigents	20.000
255	Id. — Bourses de voyage au profit du personnel enseignant et des élèves	5.000
256	Id. — Assurance du personnel et des élèves contre les accidents du travail; dépenses dans l'intérêt de l'hygiène scolaire	5.100
257	Ecoles professionnelles et cours techniques pour adultes, y compris les sub- sides pour les élèves nécessiteux fréquentant ces écoles et cours	95.000

Art	LIBELLÉ	Credits pour 1924
258	Cours conférences organisés par les unions des classes moyennes dans l'intérêt de l'éducation professionnelle du commerce et du métier	30 000
259	Écoles professionnelles et ménagères et cours spéciaux pour filles, y compris les subsides pour les élèves nécessiteuses fréquentant ces écoles et cours ainsi que les subsides pour études ménagères à l'étranger, y compris un restant de fr. 1298 de l'exercice 1913 et pour subsides à accorder dans l'intérêt des jeunes filles de la classe ouvrière désireuses de se perfectionner dans la coupe	110 000
260	Bibliothèques professionnelles	12 000
261	Bibliothèques professionnelles du plat pays	1 000
		697 600
	Section XLII — Enseignement supérieur et moyen.	
262	Gymnases de Luxembourg de Dikrich et d'Eschternach, et écoles industrielles et commerciales de Luxembourg et d'Esch-sur-Alz — traitements et indemnités	1 865 000
263	Les mêmes établissements — matériel et dépenses diverses concernant l'enseignement supérieur et moyen — non compris un restant de l'exercice 1921 de fr. 900	96 160
263 ^{bis}	Dépenses diverses résultant de l'exécution des accords internationaux conclus entre le Luxembourg et la France, resp. la Belgique	7 500
264	Bourses pour études universitaires ou pédagogiques — Prêts remboursables	30 000
265	Bourses en faveur d'élèves indigents des gymnases — Prêts remboursables	19 000
266	Bourses en faveur d'élèves indigents des établissements d'enseignement industriel et commercial — Prêts remboursables	15 000
267	Honoraires des membres des jurys et des commissions d'examens et autres frais y relatifs (Credat non limitatif)	100 000
268	Bibliothèque nationale	35 351
269	Écoles de jeunes filles — dépenses de service (loi du 17 juin 1911), y compris un restant de l'exercice 1922 de fr. 135	256 500
270	Id. — Bourses en faveur d'élèves indigentes — Prêts remboursables	9 000
		2 433 511
	Section XLIII — Enseignement primaire.	
271	Commission d'instruction, inspecteur principal et inspecteurs d'arrondissement — traitements — indemnités — frais de voyage et de bureau, et dépenses diverses concernant l'enseignement primaire, y compris un restant d'exercices antérieurs de fr. 232	196 830
271 ^{bis}	Acquisition de mobilier et de matériel scolaire dans l'intérêt du Musée pédagogique attaché à la Commission d'instruction	500

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1924.
272	Ecoles normales — traitements, indemnités, frais de bureau et dépenses diverses, y compris un restant de l'exercice 1922 de fr. 135.	180.600
273	Subsides dans l'intérêt du remplacement pour cause de maladie de membres du personnel enseignant, y compris un restant d'exercices antérieurs de fr. 1240	60.000
274	Subsides aux communes en faveur des cours postsecondaires (art. 78 de la loi du 10 août 1912 et règlement du 21 septembre 1915)	315.000
275	Subsides en faveur d'écoles d'adultes et en faveur de cours de gymnastique et frais d'inspection de ces écoles et des cours postsecondaires; achat de livres et de matériel d'enseignement	44.000
275bis	Subvention au Comité national Olympique luxbg. pour les jeux olympiques à Paris, en 1924	10.000
276	Traitements et indemnités de résidence du personnel enseignant des écoles primaires et primaires supérieures (sans distinction d'exercice)	8.119.100
277	Primes de brevet des institutrices et institutrices en conformité des lois des 10 août 1912 et 11 août 1913 (sans distinction d'exercice)	112.000
278	Bourses d'études aux élèves-institutrices	12.800
279	Bourses d'études aux élèves-institutrices	12.800
280	Subsides aux élèves-institutrices et aux élèves-institutrices qui fréquentent les écoles normales	24.000
281	Secours à d'anciens membres du personnel enseignant des écoles primaires ainsi qu'à leurs veuves et orphelins; suppléments de pension	13.500
282	Institut des sourds-muets — traitements et indemnités du personnel; subsides et dépenses pour cours aux enfants bègues	26.400
283	Entretien des élèves du même établissement; habillement, matériel de classe, dépenses diverses et subsides à des élèves sourds-muets (art. 15 de la loi du 7 août 1923) y compris un restant de l'exercice 1922 de fr. 25.	28.900
283bis	Id. — Crédit extraordinaire pour acquisition de mobilier scolaire	2.000
284	Etablissement des aveugles — indemnités du personnel enseignant	17.200
285	Entretien des élèves du même établissement; habillement, matériel de classe, dépenses diverses et subsides à des élèves aveugles (art. 15 de la loi du 7 août 1923)	26.000
286	Subsides et dépenses de surveillance dans l'intérêt du placement d'enfants arriérés à l'établissement de Betzdorf	47.000
287	Subsides à l'oeuvre des colonies scolaires	4.500
288	Subsides aux sociétés dites „Verein für Volks- und Schulhygiene" et „Verein für Haus und Schule"	2.000

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1924.
289	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques. cours de perfectionnement pour le personnel enseignant	25.000
290	Subside à la société de l'art à l'école	1.000
291	Bibliothèque pédagogique	19.775
		9.300.905
	Section XLIV. — Arts et sciences.	
292	Encouragements aux sciences, aux arts et aux productions littéraires. — Subventions, indemnités et frais dans l'intérêt d'auditions et de conférences dans toutes les parties du pays, en vue de cultiver la musique et le chant tant religieux que profanes	30.000
293	Conservatoire de musique de Luxembourg	16.000
294	Subside éventuel en faveur du théâtre de la ville de Luxembourg	10.000
295	Encouragements aux études industrielles, professionnelles et artistiques à des écoles spéciales de l'étranger. — Prêts remboursables	40.000
296	Subside à la section historique de l'institut	9.000
296bis	Acquisition de collections archéologiques	12.000
297	Subside au Comité du Willibrordus-Bauverein pour la restauration de la basilique d'Echternach	2.000
298	Subside à la société des sciences naturelles, physiques et mathématiques	3.000
299	Rémunération du conservateur du Musée	6.500
300	Frais d'entretien des collections du Musée	7.000
301	Musée: acquisition d'armoires vitrées	16.000
302	Subside à la société des sciences médicales	1.000
303	Subside à la société des naturalistes luxembourgeois	3.500
304	Subside à la société „Verein für Luxemburger Geschichte, Literatur und Kunst"	3.000
305	Part contributive du Grand-Duché dans les dépenses du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques (sans distinction d'exercice)	850
306	Loyer des locaux pour l'installation des collections, tant de l'Etat que des sociétés	2.750
		162.700

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1924.
Section XLV. — Etablissements pénitentiaires.		
<i>A. Luxembourg.</i>		
307	Commission administrative, jetons de présence et indemnité du secrétaire . . .	4.650
308	Part contributive du Grand-Duché dans les frais d'administration de la Commission pénitentiaire internationale (sans distinction d'exercice)	100
309	Traitements et indemnités	213.500
310	Indemnités en vertu de l'art. 7 de la loi du 4 mai 1899 (Crédit non susceptible de transfert)	200.304
310 ^{bis}	Id. — Restant d'exercices antérieurs	4.313
311	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, éclairage, menues réparations des bâtiments et du mobilier, service sanitaire, hygiénique et médical, culte, éducation morale et scolaire, menues dépenses de ménage, frais généraux, etc.) enseignement et traitement médical du personnel . . .	366.000
311 ^{bis}	Id. — Restants d'exercices antérieurs	46.970
312	Dépenses relatives au travail dans les maisons de détention (Matières premières, outils, machines, réparations, salaire promérité par les détenus etc.) y compris un restant de l'exercice 1923	147.500
313	Frais de bureau, y compris un restant d'exercices antérieurs	1.700
<i>B. Diekirch</i>		
314	Commission administrative — jetons de présence et indemnité du secrétaire . .	1.400
315	Traitements et indemnités	35.800
316	Indemnités en vertu de l'art. 7 de la loi du 4 mai 1899 (Crédit non susceptible de transfert)	29.540
317	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, éclairage, menues réparations et mobilier, médicaments, etc.) et traitement médical du personnel	20.000
318	Dépenses relatives au travail des détenus	10.000
319	Frais de bureau, y compris un restant d'exercice antérieur	150
<i>C. Prisons cantonales.</i>		
320	Installations, réparations, ameublement, frais d'entretien et de nourriture des détenus etc. (Loi du 14 février 1900)	8.000
320 ^{bis}	Id. — Restant d'exercice antérieur	571
		<u>1.090.498</u>
Section XLVI — Maison de santé d'Ettelbruck, Hospice du Rhain.		
<i>A. Maison de santé d'Ettelbruck.</i>		
321	Traitements et émoluments fixes	171.000

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1924.
322	Indemnités du personnel attaché à l'établissement en vertu de l'art. 2 de la loi du 8 juin 1901; indemnités de logement et indemnités pour service de nuit (Crédit non susceptible de transfert)	285 000
323	Entretien des pensionnaires (nourriture, habillement, couchage, éclairage, médicaments, mobilier, entretien du parc et des plantations, menues dépenses pour récréations, distractions, etc. à offrir aux malades, etc.), uniforme et traitement médical du personnel	750.000
324	Menues dépenses	1.700
<i>B. Hospice du Rham.</i>		
325	Traitements	70 100
326	Indemnités fixes, indemnités de logement, d'habillement etc. (Crédit non susceptible de transfert)	68.500
327	Entretien des pensionnaires (nourriture, habillement, couchage, éclairage, médicaments, mobilier, enterrements; entretien des promenades et plantations etc.) traitement médical du personnel. — Frais résultant de la mise en apprentissage des enfants et frais de contrôle des enfants placés	650.000
328	Matériel d'école, y compris les frais de plusieurs excursions de la population scolaire. Musée et bibliothèque scolaires, imprimés etc.	3.500
		1.999.800
Section XLVII. — Bienfaisance publique.		
329	Subsides aux communes pour des oeuvres de bienfaisance et de solidarité sociale	8.000
329 ^{bis}	Subsides extraordinaires à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité sociale (Montant prélevé sur le produit de la vente des timbres Caritas)	250.000
330	Entretien des enfants indigents à la colonie thermale de Mondorf-les-Bains ou ailleurs; acquisition d'objets de literie pour la colonie thermale	10.500
331	Secours du chef des pertes essayées par suite d'accidents ou d'événements imprévus; secours particuliers, secours urgents et secours de route	50.000
332	Part contributive de l'État dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigents, exposés tant dans le pays qu'à l'étranger, conformément aux art. 27, 29 et 30 de la loi du 28 mai 1897. — (Crédit non limitatif, et, pour les dépenses réclamées par les pays étrangers, sans distinction d'exercice), y compris un restant d'exercices antérieurs	375.000
333	Remboursements des frais tombant à charge de l'État du chef de l'entretien d'indigents étrangers et d'indigents indigènes dont le domicile de secours n'a pu être déterminé (art. 28 et 31 de la loi du 28 mai 1897). (Crédit non limitatif, y compris un restant d'exercices antérieurs)	60.000
334	Remboursement de secours avancés à des Luxembourgeois en pays étrangers. Subsides à des sociétés luxembourgeoises de bienfaisance à l'étranger	10.000

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1924.
335	Secours aux sans-travail et subsides aux caisses de chômage (crédit non limitatif)	25.000
335 ^{bis}	Subsides à accorder à différentes communes du chef de l'exécution de travaux de chômage. — Restant de l'exercice 1921.	181.900
336	Assistance publique — fourniture d'ouvrages, de brochures, d'imprimés et dépenses diverses	500
336 ^{bis}	Contribution à l'oeuvre internationale de secours aux réfugiés du Proche Orient	pr. mémoire
	Section XLVIII.	973.900
337	Récompenses pour actes de dévouement	500
	Section XLIX. — Police générale et administrative.	
338	Subsides aux communes pour tenir lieu des attributions d'amendes (Loi du 4 décembre 1860, art. 2 et 3) (Crédit non limitatif)	25 000
339	Gratifications aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale (Loi du 4 décembre 1860, art. 2). (Crédit non limitatif)	25 000
340	Crédit dans l'intérêt du patronage des condamnés libérés et des enfants moralement abandonnés	7.000
341	Dépenses à faire pour le transport à l'intérieur ou à la frontière, ainsi que pour l'entretien en route des personnes arrêtées, des étrangers expulsés, des vagabonds et des mendiants, et pour l'exécution des arrêtés d'expulsion. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3 000
342	Primes et dépenses diverses pour la destruction des animaux nuisibles	10.000
343	Exécution de la loi sur la pêche — repeuplement des eaux. — Dépenses diverses	16.000
344	Subside à la Société protectrice des animaux domestiques	1.000
345	Gratifications aux agents chargés de la surveillance de la pêche	15.000
346	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes — instruction des demandes en autorisation, surveillance	5.000
346 ^{bis}	Id. — Restant d'exercice antérieur	92
347	Cinémas. — Jetons de présence et frais de route et de séjour revenant aux membres et secrétaires de la commission chargée de la surveillance des établissements et représentations cinématographiques et autres frais y relatifs	16.000
	Section L.	123.092
348	Dépenses imprévues. y compris un restant d'exercices antérieurs	20.000
349	Commissariat de la Banque Internationale	19.556

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1924.
350	Frais d'acquisition et de répartition d'objets d'alimentation et de première nécessité (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	pr. mémoire
351	Protection des sujets italiens dans le Grand-Duché et avances faites dans l'intérêt de la Légation Royale d'Italie à Luxembourg pendant la guerre, restant de l'exercice 1918	10.000
352	a) Avances du chef de pertes essuyées par suite d'accidents ou d'événements imprévus résultant de faits de guerre, subsides dans l'intérêt des mesures de sécurité prises en vue de prévenir ces accidents et autres dépenses qui s'y rattachent, y compris un restant d'exercices antérieurs . . . 800.000 (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	850.000
	b) Avances urgentes à faire à des sujets luxembourgeois indigents sinistrés de la guerre à l'étranger 50.000	
353	Indemnité supplémentaire de renchérissement aux fonctionnaires et employés de l'État pour 1921, (Loi du 9 août 1921). — Restant de l'exercice 1921 . . .	4.331
353bis	Indemnité de renchérissement aux employés et ouvriers communaux, ainsi qu'aux pensionnaires des communes. (Loi du 24 mai 1922.) — Restants des exercices 1918, 1919 et 1921	352.200
354	Suppléments pour charge d'enfants prévus par l'art. 2, 1 ^{er} et 12 ^o de la loi du 9 août 1921 en faveur des fonctionnaires et employés de l'État, mariés ou veufs y compris les ministres des cultes protestant et israélite ainsi que des titulaires d'une pension et d'un traitement de disponibilité ou d'attente (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.200.000
355	Suppléments de traitement ou d'indemnité à allouer en exécution de la loi du 17 mars 1921 (Crédit non limitatif)	1.650.000
355bis	Suppléments de traitement ou d'indemnité alloués en exécution de la loi du 9 août 1921 pour la période du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 1923 (Crédit non limitatif)	1.178.950
355bis	Nouveaux suppléments de traitement ou d'indemnité résultant de l'exécution de la loi du 17 mars 1924 (Crédit non limitatif)	7.000.000
356	Fournitures de matériel de bureau aux administrations et services publics par l'Office central créé à cette fin, y compris les indemnités du personnel	60.000
356bis	Id. Régularisation des dépenses faites pendant les exercices 1921 et 1922	85.327
357	Avance de crédit pour entreprises communales d'éclairage placées sous séquestre (sans distinction d'exercice)	25.000
358	Commission pour l'étude de la révision des tarifs et des conditions de contrats communaux de gaz et d'électricité; mise sous séquestre d'usines défallantes. Frais occasionnés et indemnités aux membres de la commission (sans distinction d'exercice)	5.000
359	Primes aux fonctionnaires concourant à la réalisation d'économies sur les dépenses publiques.	10.000
		12.470.364

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1924.
	Section LI. — Reports d'exercices précédents.	
360	<p>a) Dépenses dont les crédits sont restés disponibles aux budgets respectifs et qui se rattachent à des exercices clos dont les comptes ne sont pas encore arrêtés par la loi fr. 10.000</p> <p>b) Report du crédit resté disponible au budget de 1920: à l'art. 74. — Gratifications et subsides à la caisse de secours des douaniers en cas de maladie fr. 14.000 à l'art. 75. — Douanes. — Loyers de locaux, mise en état de ceux-ci et menues dépenses „ 50.000</p> <p>c) Report du crédit resté disponible au budget de 1921: à l'art. 76. — Gratifications et subsides à la caisse de secours des douaniers en cas de maladie „ 14.000 à l'art. 77. — Douanes. — Loyers de locaux, mise en état de ceux-ci et menues dépenses „ 40.000 à l'art. 133⁴. — 5^e annuité pour le paiement des intérêts et le remboursement de l'emprunt pour la construction des tramways intercommunaux du canton d'Esch-s.-Alz. „ 119.300 à l'art. 133⁵. — 5^e annuité pour le paiement des intérêts et le remboursement de l'emprunt contracté dans l'intérêt de la voirie de l'Etat dans le canton d'Esch-s.-Alz. „ 76.350 à l'art. 133⁶. — Restant disponible des rentes de concessions minières octroyées par la loi du 29 novembre 1913 „ 408.751 à l'art. 344^{bis}. — Téléphones. — Création et extension des réseaux télégr. et téléphon. — Report de l'art. 322 du budget de 1919 „ 388.803</p> <p>d) Report du crédit resté disponible: 1^o au budget de 1922: à l'art. 77. — Dépenses du service de la Douane „ 93.935 à l'art. 95. — Goudronnage de la grande voirie „ 20.497 à l'art. 98. — Entretien des chemins repris par l'Etat, y compris les fournitures extraordinaires de pierraille et travaux sur divers lots de chemins repris „ 36.000 à l'art. 100. — Mise en état des chemins vicinaux en outre des crédits prévus au budget de l'intérieur, y compris les dépenses qu'occasionnent les opérations géodésiques pour la confection des projets de redressement et les dixièmes de garantie „ 67.000 à l'art. 167. — Postes. — Indemnités pour services extraordinaires de remplacement d'employés etc. „ 2.505 à l'art. 170. — Postes. — Loyers de locaux et mise en état de ceux-ci, y compris un restant de 1921, dû à la majoration des loyers avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1921 „ 17.459 à l'art. 171. — Indemnités aux chemins de fer pour transports postaux; transport des dépêches et des colis „ 91.338 à l'art. 329^b (art. 88^o de 1920), prolongement du tramway électrique de la ville de Luxembourg jusqu'à Steinsel et Hollerich, part de l'Etat „ 17.760 à l'art. 329^b (art. 91^{ter} de 1920), chemin repris de Wiltz par Surré à la frontière belge, section de Nothum au poteau de Harlange, sans distinction d'exercice. „ 18.000</p>	3.884 145,

Art.	L I B E L L É	Crédits pour 1924
	2 ^o au budget extraordinaire de 1922:	
	à l'art. 7. -- Chambre des comptes. -- Acquisition de machines à écrire et à calculer, de fichiers etc.	3.183
	à l'art. 12. -- Travaux publics. -- Mise en état de la grande voirie nécessitée par les détériorations causées par les transports militaires	19.000
	à l'art. 12 <i>bis</i> . -- Prolongement du tramway électrique de la ville de Luxembourg jusqu'à Hollerich-Bonnevoite et Neudorf -- part de l'État	430.000
	à l'art. 13. -- Construction et aménagement de bâtiments et hangars, servant au remisage du matériel de l'administration et d'habitation pour les gardes-matériel	35.700
	à l'art. 29. -- 6 ^e annuité pour le paiement des intérêts et le remboursement de l'emprunt pour la construction des tramways intercommunaux du canton d'Esch-s.-Alz.	435.152
	à l'art. 30. -- 6 ^e annuité pour le paiement des intérêts et le remboursement de l'emprunt contracté dans l'intérêt de la voirie de l'État dans le canton d'Esch-s.-Alz.	76.350
	à l'art. 31. -- Restant disponible des rentes de concessions minières octroyées par la loi du 29 novembre 1913	92.899
	à l'art. 63. -- Mise en état des chemins repris par l'État	14.000
	à l'art. 64. -- Travaux extraordinaires à exécuter sur les chemins vicinaux	105.000
	à l'art. 68. -- Travaux extraordinaires aux bâtiments de l'État	3.600
	à l'art. 70. -- Téléphones. -- Création et extension des réseaux télégr. et téléphon. (sans distinction d'ex.)	653.563
	à l'art. 73. -- Installation du service douanier sur les nouvelles frontières douanières. (Loi du 10 mai 1922)	500.000
	Section LII. -- Travaux d'utilité publique.	
361	Travaux extraordinaires à exécuter sur les routes existantes	170.000
361 <i>bis</i>	Reconstruction du pont sur la Pétrusse à Luxembourg-Grund, route d'Eich par les faubourgs à la Gare centrale	210.000
362	Déviations de la route de Luxembourg à Hesperange au Dernier Sol et établissement d'un passage supérieur, y compris les dépenses à faire pour l'acquisition des emprises et sans distinction d'exercice	pr. mémoire
363	Mise en état et réfection de la voirie de l'État dans le canton d'Esch (sans distinction d'exercice)	150.000
363 <i>bis</i>	Mise en état et réfection de la voirie dans le canton d'Esch, sans distinction d'exercice; crédit resté disponible à l'art. 62 du budget extraordin. de 1922	162.000
364	Mise en état des chemins repris par l'État	150.000
365	Travaux extraordinaires à exécuter sur les chemins repris, y compris les indemnités des agents temporaires occupés à ces travaux	200.000
366	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	50.000
367	Établissement de la voirie sur le plateau Bourbon, y compris les dixièmes retenus en garantie (Lois des 16 mai 1904 et 8 août 1907)	300.000

Art.	LIBELLÉ	Crédits pour 1924
368	Dépenses occasionnées par l'étude du projet de création par l'Etat d'une centrale électrique (Ueberlandzentrale)	25.000
369	Etablissement de Mondorf-État — Reconstruction, aménagement, agrandissement des locaux et transformation des installations, y compris les prix des emprises et les frais d'études, sans distinction d'exercice (Loi du 12 décembre 1922)	500.000
369bis	Id — Crédit resté disponible à l'art. 69 du budget extraordinaire de 1922	1.495.748
370	Téléphones. — Création et extension des réseaux télégraphique et téléphonique (sans distinction d'exercice)	pr. mémoire
371	Téléphones — Service automatique à Luxembourg, y compris des restants d'exercices antérieurs.	610.000
372	Acquisition du bâtiment des Postes à Rodange — principal et frais	82.129
		4.104.877
	Total général des dépenses	120.131.066
	Chapitre III. — Recettes et dépenses pour ordre.	
	(Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice)	
1	Remboursements à l'Union douanière ou avances à la douane grand-ducale	700.000
2	Service à la frontière du Grand-Duché	5.095.000
3	Remboursements d'avances reçues par la Caisse de l'Etat, ou dépôts de fonds, ou placements temporaires en titres de l'emprunt grand-ducal	1.000.000
4	Postes — Remboursements aux Offices étrangers	82.600
5	Télégraphes et téléphones — Remboursements aux Offices étrangers, frais d'express et bons pour réponses payées — frais à avancer par les comptables	490.000
6	Chemins de fer à petite section. — Emprunt dans l'intérêt de la construction et de l'exploitation. (Loi du 26 juin 1897)	7.455.367
7	Chemins de fer à petite section. — Intérêts et amortissement de cet emprunt. (Loi du 26 juin 1897)	232.102
7bis	Id. — Produits des rachats anticipatifs des concessions minières octroyées par la loi du 6 juin 1898	28.275
8	Assurance-invalidité et vieillesse. — Fonds spécial (art. 61 de la loi du 6 mai 1911)	300.000
9	Chemins de fer à petite section. — Emprunt dans l'intérêt de la construction et de l'exploitation. (Loi du 28 juin 1911)	10.026.000
10	Id. — Intérêts et amortissement de cet emprunt	482.807
		25.802.151

Arrêté grand-ducal du 27 juin 1924, concernant l'exécution de la loi du Budget pour l'exercice 1924.

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu, Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc.;

Vu la loi de ce jour, concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1924;

Sur le rapport de Notre Gouvernement;

Avons arrêté et arrêtons:

Art. 1^{er}. Les membres du Gouvernement sont autorisés, chacun dans son département, à disposer des crédits portés au budget des dépenses pour 1924. Ils ordonneront et régleront, en se conformant aux lois et règlements, les dépenses qui, par leur nature, rentrent dans le libellé des articles respectifs.

Art. 2. La répartition des crédits communs à plusieurs départements sera faite par le Gouvernement en conseil.

Art. 3. Les membres du Gouvernement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Mémorial*.

Luxembourg, le 27 juin 1924

CHARLOTTE.

Les Membres du Gouvernement,

E. REUTER.
A. NEYENS.
J. BECH.
G. SOISSON.

Großh. Beschluß vom 27. Juni 1924, die Ausführung des Budgetgesetzes für das Jahr 1924 betreffend.

Wir Charlotte, von Gottes Gnaden, Großherzogin von Luxemburg, Herzogin zu Nassau, etc., etc., etc.;

Nach Einsicht des Gesetzes vom heutigen Tage, das Budget der Einnahmen und Ausgaben von 1924 betreffend.

Auf den Bericht Unserer Regierung;

Saben beschlossen und beschließen:

Art. 1. Die Mitglieder der Regierung sind ermächtigt, jedes in seinem Departement, über die ins Ausgabenbudget von 1924 eingetragenen Kredite zu verfügen. Sie werden die nach ihrer Natur unter die verschiedenen Artikel gehörenden Ausgaben nach den bestehenden Gesetzen und Reglementen anordnen und regeln.

Art. 2. Die Verteilung der mehreren Departementen gemeinschaftlichen Kredite geschieht durch die Regierung im Konseil.

Art. 3. Die Mitglieder der Regierung sind, insofern es sie betrifft, mit der Vollziehung dieses Beschlusses, der im „Memorial“ veröffentlicht werden soll, beauftragt.

Luxemburg, den 27. Juni 1924.

Charlotte.

Die Mitglieder der Regierung,

E. Reuter.
A. Neyens.
J. Bech.
G. Soisson.

Avis. — Etablissements pénitentiaires. — Par arrêté grand-ducal en date du 26 juin 1924, M. G. *Leidenbach*, Conseiller d'Etat, Luxembourg, a été nommé membre de la Commission administrative des Etablissements pénitentiaires à Luxembourg. Son mandat finira le 11 mai 1928. M. G. Leidenbach remplira les fonctions de Président de la dite Commission.

Par le même arrêté M. Ernest *Leclère*, Conseiller d'Etat, Conseiller à la Cour supérieure de Justice à Luxembourg, a été nommé membre de la dite Commission en remplacement de M. Paul *Uveling*, décédé, et pour parfaire le terme du mandat de ce dernier, expirant le 28 juillet 1926.

Par le même arrêté M. N. *Braunshausen*, professeur au gymnase de l'Athénée à Luxembourg, a été continué pour un terme de quatre ans, à partir du 11 mai 1924, dans ses fonctions de membre de la dite Commission.

Avis. — Notariat. — Par arrêté grand-ducal en date du 26 juin 1924, M. Henri *Schreiber*, substitut du Procureur d'Etat à Luxembourg, a été nommé notaire à la résidence de Larochette.

Avis. — Stage judiciaire. — Par arrêté grand-ducal du 21 juin 1924, ont été nommés membres du jury d'examen prévu par l'art. 5 de la loi du 23 août 1882 sur le stage judiciaire: MM. M. *Glaesener*, Procureur général d'Etat, Georges *Faber*, Conseiller à la Cour supérieure de Justice, Grégoire *Schroell*, Président du Tribunal d'arrondissement de Diekirch, B. *Bonn*, avocat-avoué à Luxembourg et Aug. *Hein*, avocat-avoué à Diekirch.

Ont été nommés membres suppléants du même jury, MM. Joseph *Carmes*, avocat-général, J.-P. *Probst* et Paul *Ruppert*, avocats-avoués à Luxembourg — 24 juin 1924.

Avis. — Succession en déshérence. — En suite d'une requête adressée au Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, par M. le Directeur de l'enregistrement et des domaines, agissant pour et au nom de M. le Directeur général des Finances, représentant l'Etat grand-ducal, le tribunal a, par jugement du 4 octobre 1923, ordonné que la demande d'envoi en possession au profit de l'Etat de la succession délaissée par le sieur Jean-Pierre *Deils-Arendt*, en son vivant ouvrier d'usine à Esch-s.-Alz., y décédé le 4 novembre 1922, sera affichée trois fois, de trois mois en trois mois, à la maison communale d'Esch-Alz., lieu du dernier domicile du défunt, et au greffe du susdit tribunal, et qu'un extrait du même jugement sera inséré dans le *Mémorial* aussi par trois fois dans le même délai; a autorisé le requérant à faire tous les actes de conservation et d'administration que les circonstances comportent. — 27 juin 1924.

Avis. — Assurances. — En exécution de l'art. 14 de la loi du 16 mai 1891 concernant la surveillance des opérations d'assurance, la Compagnie anonyme d'assurance sur la vie et de rentes viagères „*Le Kosmos*” à Zeist (Hollande), a demandé le transfert de son cautionnement à la Compagnie Belge d'Assurances „*Alberta*” à Bruxelles, à laquelle elle a cédé son portefeuille luxembourgeois.

La Compagnie Kosmos renonce à l'autorisation de faire des opérations au Grand-Duché.

Des oppositions éventuelles à la libération du cautionnement du „*Kosmos*” devront être présentées dans le délai de six mois au plus tard. (3^e et dernière insertion de l'avis du 23 février 1924 Mém. N^o 10, p. 168.) — 23 juin 1924.

Avis. — Service sanitaire. — M. le docteur *Prudot d'Avigny*, médecin, à Longwy, est admis à exercer l'art médical dans les communes luxembourgeoises limitrophes de la France, en vertu de la Convention du 30 septembre 1879. — 27 juin 1924.

Avis. — Règlement communal. — En séance du 18 avril 1924, le conseil communal de *Clervaux* a augmenté les taxes de fossoyeur prévues par le règlement sur le cimetière de Clervaux. Ces taxes ont été dûment approuvées et publiées. — 25 juin 1924.